



problème succession sur bien immobilier squatté

Par **nadine93**, le **29/07/2012 à 16:23**

Bonjour,

Après de nombreuses recherches sur ce forum ainsi que sur d'autres, je n'ai pas trouvé de solution à mon problème, je viens donc vous exposer mon cas :

Je viens d'apprendre que je suis héritière d'un BIEN en Seine-Saint-Denis.

Il ne devait s'agir que d'un terrain de 13 m x 40.

En fait il s'agit d'un terrain avec façade de 13 m donnant sur la rue et où sont installés un commerce et des logements occupés (depuis... ?).

Sur le reste du terrain (à l'arrière) une habitation en ruine après un incendie (murée par la mairie) et des box de parkings utilisés.

Le tout d' une surface de + de 600 m².

Depuis qu'ils ont découvert que je suis la seule héritière de ce bien, les impôts me harcèlent et me menacent d'une saisie sur salaire de plus de 10000 € au titre d'arriérés d'impôts fonciers et la mairie me réclame près de 8000 € pour avoir effectué des travaux de sécurité suite à l'incendie sur le bien qui s'est effondré .

De plus, si j'engage une procédure, il me faudra rajouter à ces frais, ceux des droits de successions, du notaire et peut-être d'un avocat pour saisir la justice afin de déloger les squatteurs.

Je n'ai pas de gros moyens et je ne sais que faire pour :

-savoir si je dois accepter ce bien.

-vendre ce bien en l'état : cela est il possible et qui serait susceptible de me l'acheter ?

- expulser les squatters en cas de vente du bien.

Je viens vers vous parce que je ne sais pas comment régler mon problème, ni si j'ai les moyens de le régler, ne disposant pas des sommes importantes qu'il me faudra probablement déboursier.

Je me demande donc si cela vaut la peine d'accepter ce bien avec tous ces problèmes (mais ai-je le choix ?), et si je le fais, comment remédier à tout cela ?

Je vous remercie vivement de vos réponses.